

WARNING: unbalanced footnote start tag short code found.

---

If this warning is irrelevant, please disable the syntax validation feature in the dashboard under General settings > Footnote start and end short codes > Check for balanced shortcodes.

Unbalanced start tag short code found before:

""

*Comment les politiques étatiques s'emploient-elles à réguler — avec toute l'ambiguïté emportée par ce terme - les formations d'extrême droite en France et en Allemagne ? Autrement dit, quelles réponses les États, allemand d'un côté, français de l'autre, mettent-ils en œuvre concernant une extrême droite à l'influence croissante ? C'est à cette question qu'entend répondre le livre de Bénédicte Laumond [Policy Responses to the Radical Right in France and Germany](#), récemment paru en anglais. Cet entretien avec elle revient sur ce travail.*



# POLICY RESPONSES TO THE RADICAL RIGHT IN FRANCE AND GERMANY

PUBLIC ACTORS, POLICY FRAMES,  
AND DECISION-MAKING

Bénédicte Laumond



**Contretemps (CT) : Ce livre, tiré de ta thèse de doctorat, porte sur le double cas de la France et de l'Allemagne. Cependant il est publié chez un éditeur scientifique anglophone : pour quelle(s) raison(s) ? Est-ce que ça a posé des difficultés spécifiques, par exemple concernant la traduction de termes juridiques français et allemands en anglais ?**

Bénédicte Laumond (BL) : En fait, ma thèse a elle-même été rédigée en anglais, car elle est le fruit d'un doctorat en cotutelle, c'est-à-dire un travail suivi par deux directeurs de thèse, l'un français, l'autre allemand, dans deux universités (dans mon cas, l'Université Paris-Saclay et l'Europa Universität Viadrina en Allemagne). L'anglais et l'allemand étaient les

deux seules langues maîtrisées par l'ensemble des collègues qui m'ont entourée ces dernières années. À vrai dire, mon choix s'est porté sur l'anglais pour des raisons liées à la diffusion (plus) large de mon travail en Europe. Ce choix n'est pas sans conséquence : j'ai mené deux terrains durant lesquels j'ai développé ma réflexion respectivement en français et en allemand, avant de la transcrire en anglais.

Mais s'il est une compétence que l'expérience doctorale m'a apportée, c'est bien de penser entre les langues... et entre les traditions scientifiques. Ainsi, la science politique française a été marquée par les apports de la sociologie critique ; elle s'intéresse donc volontiers à l'identité et aux pratiques des acteurs dans les politiques publiques. Dans la science politique allemande, plus influencée par les sciences sociales anglo-saxonnes, il existe au contraire une forte tendance à construire des modèles, surtout en politique comparée, et nombre de chercheuses et chercheurs en sciences sociales travaillent sur les réponses politiques à l'extrémisme politique. Mon travail se nourrit donc d'éléments issus de ces deux cultures scientifiques afin de faire fructifier les apports de chaque tradition nationale.

Dans ce cadre, l'anglais est avant tout un outil qui permet une plus large diffusion de mon travail dans un champ de recherche très internationalisé. On considère souvent l'anglais comme un *Sprachenkiller*, [comme le dit Jürgen Trabant](#), c'est-à-dire un tueur de (des autres) langues. Et les tendances actuelles, dans la sphère universitaire comme politique, donnent du crédit à cette thèse... Ceci dit, avec cet ouvrage, je tente de réaffirmer l'importance de faire dialoguer des approches théoriques et méthodologiques qui sont fortement influencées par la langue dans laquelle elles sont produites, même si cela se fait en anglais.

Par conséquent, les difficultés rencontrées ne résidaient pas tellement dans le passage des idées pensées en allemand ou en français vers la langue anglaise, mais plutôt dans la capacité à rendre compte de multiples contextes nationaux ou locaux. C'est là que des concepts de la politique comparée anglophone, comme *radical right* par exemple, m'ont permis de prendre de la distance avec le poids normatif de termes nationaux comme *Rechtsextremismus* en Allemagne ou « extrême-droite », voire « ultra-droite » en France. En cela, l'usage d'une langue tierce, ici l'anglais, m'a permis de me détacher de terrains intenses avec des spécificités nationales fortes, de bâtir ma comparaison franco-allemande et de monter en généralité. En somme, cet ouvrage est en anglais mais on se rend compte, dès la [lecture de l'introduction](#), qu'il est le produit d'une pensée comparée mêlant les langues.

Enfin, je tiens à souligner dans ce processus l'importance d'intermédiaires et d'aides indispensables pour penser entre les langues. Je pense à mon relecteur de langue anglaise, mais aussi aux nombreux séminaires franco-allemands que j'ai pu fréquenter (dans lesquels l'usage de la langue anglaise est grandissant). Ils m'ont permis de gommer mes formulations alternativement trop allemandes ou trop françaises, d'en arriver plus vite à l'argument central, peut-être d'avoir une écriture plus efficace (caractéristique majeure de l'anglais, ce que l'on retrouve aussi dans les réflexions sur les effets de l'usage de l'anglais dans les institutions européennes et internationales). Je crois qu'on ne soulignera jamais assez que l'on pense rarement seul(e) entre les langues.

**CT : Une version française est-elle prévue pour rendre ton travail plus facile**

**d'accès ? Si oui, tu penses plutôt à une traduction sans changement ou bien à un ouvrage moins académique, destiné à un public plus large ?**

BL : Je ne pense pas traduire (ou faire traduire) le livre : contraintes de temps, contraintes financières... Mais je me demande aussi dans quelle mesure il faut traduire pour assurer la circulation de ses idées. J'ai opté pour la diffusion de mes résultats en produisant autre chose en langue française. Comme l'objectif est de diversifier les publics, j'ai aussi voulu multiplier les formats dans lesquels je reformule mes résultats. Pour ce faire, j'ai publié des articles [dans des revues universitaires en français](#) pour dialoguer avec mes collègues francophones. Parallèlement, afin de vulgariser mes travaux, j'ai choisi d'en présenter les principaux résultats dans différents médias, [comme Mediapart](#).

**CT : Comme tu le disais, tu as choisi les vocables de « droite radicale » (*radical right*) ou de radicalisme de droite (*right-wing radicalism*), plutôt que d'autres autour du terme extrême/extrémisme. On suppose que ce n'est pas seulement pour des raisons linguistiques, puisqu'on parle aussi de « *far right* » notamment. Sur le plan théorique, ou celui des représentations, qu'est-ce que cela suppose ou entraîne ? Et *quid* de la catégorie désormais fourre-tout de « populisme » ?**

BL : « *Radical right* » ou « *right-wing radicalism* » sont des notions englobantes qui recouvrent une grande variété de formations, aussi bien des partis politiques que des groupes de la subculture extrémiste. Ce qui rassemble ces entités hétérogènes, c'est à la fois une conception homogène de la nation (culturellement, ethniquement) hostile à des principes fondamentaux des démocraties libérales (universalisme, individualisme, pluralisme, etc.), mais également une propension à approuver des politiques autoritaires. Pour autant, il existe au sein de la droite radicale des groupes extrémistes qui sont ouvertement antidémocratiques et usent souvent de la violence, tandis que les formations radicales, comme le Rassemblement National, ont un rapport plus ambigu avec la démocratie, en acceptant souvent les règles mais revendiquent cependant une cohabitation impossible entre les différentes cultures ou ethnies.

Le populisme peut être défini comme une idéologie fine (*thin-centred ideology*), comme l'expliquent les politistes [Cas Mudde et Cristobal Rovira Kaltwasser](#), c'est-à-dire une idéologie, et non seulement une stratégie, qui peut être utilisée par différentes familles politiques. Le populisme se matérialise par un rejet des élites perçues comme corrompues et une défense du peuple considéré comme pur. Les discours populistes peuvent donc être mobilisés par différentes familles politiques. Sur le terrain, il est indéniable que de nombreux partis radicaux de droite en Europe sont aussi populistes parce qu'ils développent des positions anti-élitistes qui sont, par ailleurs, teintées d'ethnocentrisme et d'autoritarisme.

Dans les réponses que les États formulent à l'encontre de la droite radicale, cette dimension n'est pas centrale : ce qui compte à mon sens est davantage le positionnement que les partis ou groupes adoptent face à l'ordre démocratique en place. Lorsque ceux-ci en acceptent les règles et ne se présentent pas ouvertement comme antidémocrates, les acteurs étatiques doivent adapter leurs réponses. En Allemagne par exemple, la répression est délaissée au profit d'actions préventives contre le radicalisme de droite, menées la plupart du temps par des associations ou des initiatives citoyennes spontanées à l'échelon

local, qui visent à renforcer la résistance de la population face à l'idéologie radicale de droite.

**CT : Revenons sur l'origine du livre : quel en a été le point de départ ? Et notamment : la comparaison franco-allemande était-elle d'emblée au principe de ta recherche ? Ton travail a commencé en 2013, année de la création du parti d'extrême droite allemand Alternative für Deutschland (AfD)**<sup>[fn][fn]</sup>NDLR : Sur l'extrême droite en Allemagne et plus spécifiquement sur l'AfD, voir ici même : Pascal Thibaut, « [L'AfD : brève histoire d'une nouvelle extrême droite allemande](#) », mai 2019 ; Loren Balhorn, « [L'Allemagne n'est pas un isolat](#) », novembre 2017.<sup>[/fn][/fn]</sup>...

BL : Le vrai point de départ est 2011 : j'ai effectué un stage au parlement allemand, le Bundestag, auprès d'une députée de Leipzig porte-parole de son parti sur les stratégies contre l'extrémisme de droite. J'ai non seulement découvert les formations extrémistes actives dans sa circonscription et plus largement en Allemagne, mais également qu'il existait en Allemagne une politique publique contre l'extrémisme politique qui était revendiquée, ce qui tranche avec le cas français où ce n'est pas le cas.

Intriguée, j'ai décidé de m'orienter vers la recherche en rédigeant d'abord un mémoire de Master 2 sur la police et la surveillance de l'extrémisme de droite en Allemagne (c'était en 2013), puis de comparer France et Allemagne afin de comprendre pourquoi l'appréhension de ce phénomène politique, qui existe des deux côtés du Rhin, diverge. Selon moi, la création de l'AfD, ses succès électoraux, puis son relatif endiguement (par rapport à ses voisins), soulignent surtout les spécificités allemandes en termes de structuration de la droite radicale et de régulation de celle-ci.

**CT : Précisément, ton livre porte sur l'action de l'État en matière de gestion de l'extrême droite, plutôt que sur les mouvements eux-mêmes. Qu'est-ce qui a motivé cette approche : intérêt personnel, bibliographie existante, possibilité de mener l'enquête, condition pour adopter un regard « scientifique »... ?**

BL : Outre mon expérience au Bundestag qui est centrale, j'ai remarqué que la science politique française avait beaucoup travaillé sur le Front National (FN) en développant des approches très variées, qu'elle commençait doucement à explorer les mouvements sociaux d'extrême droite, mais restait en retrait concernant spécifiquement les *réponses* à cette famille politique. C'était pour moi d'autant plus étonnant que notre pays a été marqué par d'importantes mobilisations civiques contre le FN et les violences d'extrême droite. Peut-être par effet de trajectoire universitaire personnelle, une approche par les politiques publiques me semblait pouvoir éclairer différemment notre rapport à une famille politique ancrée dans la compétition politique et pourtant encore considérée par une majorité de la population française comme dangereuse pour la démocratie, même si c'est de moins de moins vrai...

**CT : Ton approche est à la fois sociologique et généalogique, en ce sens qu'un chapitre propose une mise en perspective historique en remontant jusqu'aux années 1950. Était-ce ton intention dès le départ ou bien est-ce que tu es d'abord partie d'une perspective contemporaine avant que ce « mouvement de recul » s'impose comme une nécessité pour éclairer la période récente ?**

BL : Un des grands objectifs du livre est de comprendre comment, au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les différents acteurs et actrices politiques, étatiques, mais aussi les citoyennes et citoyens ont perçu le radicalisme de droite comme un phénomène qu'il faut, sinon réprimer, en tout cas réguler. Proposer une perspective historique en début d'ouvrage permet d'abord d'informer celles et ceux qui ne connaissent pas (bien) les cas allemand et/ou français en revenant sur les différentes réponses qui ont été opposées au radicalisme de droite.

Cette approche permet par ailleurs de montrer qu'il existe une articulation entre la manière dont le radicalisme de droite a été appréhendé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et les représentations des acteurs et actrices sur le terrain aujourd'hui. La suite du livre permet, disons, de « rencontrer » celles et ceux qui interviennent dans ces processus et de suivre leurs actions en s'intéressant particulièrement à leurs croyances et à leurs contraintes. Je montre que les acteurs et actrices allemandes trouvent légitime l'intervention de l'État contre le radicalisme de droite, y compris sous sa forme partisane. Elle fait d'ailleurs l'objet d'âpres débats sur les stratégies à employer. En France au contraire, la régulation du radicalisme de droite est avant tout perçue comme légitime lorsqu'elle est entreprise par les représentants politiques – au contraire les actrices et acteurs étatiques tendent à invisibiliser la dimension politique de leurs réponses.

**CT : Réguler, sinon réprimer... mais aussi utiliser ? Dans quelle mesure envisages-tu la part d'instrumentalisation de la part des gouvernants présumés modérés, ne serait-ce qu'à des fins électorales ?**

BL : Il existe en effet des stratégies des partis de gouvernement qui se concentrent dans l'arène politique et visent alternativement à ostraciser ou bien à utiliser la présence radicale pour diviser le camp conservateur. Cependant, mon étude se situe avant tout au niveau de l'arène des politiques publiques, où les acteurs et actrices de l'exécutif peuvent être tentées d'utiliser les instruments de politique publique à leur disposition ou d'en développer de nouveaux afin de faire taire la concurrence jugée trop radicale.

C'est un aspect très visible en Allemagne. Je reviens par exemple sur l'introduction du *Radikalenerlass* (décret sur l'emploi des extrémistes dans la fonction publique) en 1972. Cette décision, fruit d'un compromis entre les partis de gouvernement, a permis aux services de sécurité allemand d'enquêter sur – puis d'exclure – les candidat.es ou titulaires du service public ayant des accointances avec des groupes ou partis considérés par l'État comme « extrémistes » (c'est-à-dire activement hostiles à l'« ordre constitutionnel libéral et démocratique »).

Cette mesure a donné lieu au développement d'un nouveau domaine d'action publique et est devenue le fer de lance de ce que j'appelle la doctrine « anti-extrémiste » pendant au moins une décennie en Allemagne. La répression s'est avant tout abattue sur les fonctionnaires ou candidats à la fonction publique d'extrême gauche. Cette pratique a progressivement été abandonnée face aux critiques d'une partie de la société civile et des universitaires, en Allemagne mais aussi à l'étranger.

Pourtant, cet héritage est encore visible. On observe aujourd'hui que de nombreux responsables politiques (de la gauche radicale à la droite chrétienne-démocrate) demandent que le dirigeant de l'AfD en Thuringe, Björn Höcke, professeur d'histoire et de sport, ne puisse plus exercer son métier en raison de ses positionnements antidémocratiques. Dans la même veine, les services de renseignement intérieurs allemands comptent désormais [surveiller la totalité du parti AfD](#) alors que seuls certains pans du parti étaient précédemment surveillés (par exemple la frange extrémiste Der Flügel, que le parti a par la suite dissoute). Dans ces cas, on oscille entre une instrumentalisation d'outils répressifs à l'encontre d'opposants politiques et une volonté que je pense sincère de lutter contre des idéologies perçues par les acteurs des partis de gouvernement comme dangereuses pour l'ordre démocratique.

Sur ce plan, le cas français prête un peu moins le flanc à ce type de critiques puisque les acteurs et les actrices politiques ont recentré la lutte contre les partis radicaux (de droite) dans l'arène politique. Ainsi, il serait politiquement impensable de mettre sous surveillance officielle les activités du FN/RN. On se souvient par exemple des nombreuses critiques qui avaient été formulées par l'opposition conservatrice à la fin des années 1990 lorsque la majorité parlementaire socialiste avait décidé de lancer une commission d'enquête sur le service d'ordre du FN (Département Protection Sécurité).

**CT : Au-delà du cas brûlant de l'extrême droite, le problème que tu soulèves est, plus généralement, celui de la tension qui traverse ce qu'on appelle l' « État de droit » dès lors qu'il doit gérer ce qui conteste ses normes sans pour autant, en principe, outrepasser celles-ci lui-même. Peux-tu nous en dire un mot ?**

BL : Effectivement, mon travail, pourtant très empirique et ancré dans ce que l'on appelle la sociologie de l'action publique, éclaire un dilemme classique de la théorie politique : le paradoxe de la tolérance. Une démocratie qui ne pose pas de limites aux mouvements antidémocratiques (par exemple en limitant leur liberté d'expression) prend le risque de se voir renversée par ses ennemis. Si au contraire, une démocratie choisit de poser des limites à ces mouvements politiques, elle enfreint alors ses principes fondamentaux.

Certains théoriciens du politique ont réglé ce dilemme en adoptant un point de vue normatif clair. Par exemple, Karl Popper affirme qu'une tolérance illimitée mène nécessairement à la disparition de la démocratie et qu'il faut par conséquent qu'il soit possible de limiter l'expression des groupes intolérants s'il n'est pas possible de les contrer avec des arguments rationnels. Mon ambition était de voir comment les acteurs politiques, étatiques et la société civile engagée contre le radicalisme de droite gèrent ce dilemme concrètement.

Finalement, ce que je montre dans cet ouvrage, c'est qu'il y a au moins deux façons de le

gérer en contexte démocratique. Les deux facteurs importants pour expliquer les différences franco-allemandes sont la manière dont la lutte contre le radicalisme politique a été appréhendée (comme un sujet dont on débat dans l'arène politique ou, plutôt, comme un domaine d'action publique à part entière) et les spécificités nationales de la conduite des politiques publiques : qui participe à la prise de décision, qui détient le pouvoir, etc.

En Allemagne, la régulation du radicalisme de droite est le produit de décisions collectives qui sont discutées et au cours desquelles les acteurs et actrices de la société civile influencent les décisions et représentations des représentant.es politiques, et dans une moindre mesure les actions des forces de l'ordre. Cela s'explique par le cadrage historique du radicalisme de droite comme devant faire l'objet d'une politique publique, par la tradition allemande d'ouverture des politiques publiques aux acteurs et actrices de la société civile et également par une répartition horizontale du pouvoir dans les politiques publiques due au fédéralisme.

Sur le terrain, cette régulation se traduit par une place importante laissée aux initiatives civiles ces deux dernières décennies menant un important travail de prévention contre le radicalisme de droite (par exemple à travers des programmes accompagnant les militants extrémistes souhaitant quitter ce milieu, des programmes de soutien aux acteurs et actrices locaux pour faire face aux groupes extrémistes, des projets éducatifs, etc.).

Au contraire, la régulation du radicalisme de droite en France se caractérise par une compartimentation forte de la prise de décision, par une part faible des initiatives de prévention et par le rôle central des acteurs politiques. Cela s'explique d'abord par le cadrage de la lutte contre le radicalisme de droite qui accorde une place importante aux acteurs et actrices politiques. Des facteurs plus structurels accentuent ce résultat : le rôle plus faible de la société civile dans la conduite des politiques publiques et la tradition centraliste française.

Sur le terrain, cette approche se matérialise par un usage de certains instruments comme la dissolution d'associations reposant davantage sur la volonté du gouvernement, tandis qu'en Allemagne, les juges jouent un rôle de *veto-players* (d'acteurs pouvant bloquer les décisions prises par le gouvernement ou la police) qui contraint bien plus fortement les acteurs politiques et étatiques dans leur volonté d'interdire des groupes extrémistes.

**CT : Y a-t-il quelque chose qui t'a surpris au cours de ton enquête ; quelque chose que tu n'avais pas ou mal anticipé ou qui a démenti tes impressions initiales ?**

BL : Ma plus grande surprise a été de constater que la manière dont les formations radicales de droite sont organisées n'est pas déterminante pour expliquer les réponses qui leur sont opposées. Ce résultat était d'autant plus inattendu pour moi que les recherches s'intéressant au radicalisme de droite ont beaucoup questionné les formes organisationnelles de cette famille politique ou l'usage de la violence par les militantes et militants. Je m'attendais donc à observer d'importantes différences dans les modes de régulation du radicalisme de droite en Allemagne, où les groupes néo-nazis violents sont nombreux, et en France, marquée par l'influence d'un Front National qui a su absorber une large partie du potentiel militant (violent) à l'extrême droite. Et pourtant, cet aspect ne



**CT : Y a-t-il des développements de ta thèse que tu n'as pas pu ou pas voulu faire rentrer dans ce livre ? Si oui, lesquels et pourquoi ?**

BL : Le livre recouvre l'ensemble des développements de la thèse ; en revanche, Il existe au moins deux aspects qui restent dans l'ombre et sur lesquels je poursuis mes recherches. Il s'agit en premier lieu de recenser et d'analyser l'ensemble des réactions à l'encontre de l'AfD depuis sa création en 2013, afin de comprendre comment l'Allemagne appréhende un parti radical populiste de droite présent dans tous les parlements, régionaux et fédéral, et accepte les procédures démocratiques. Un autre aspect concerne les effets de l'ensemble des outils mobilisés contre l'AfD sur ce parti. La question des effets des mesures prises contre les formations radicales de droite est encore un domaine peu exploré en science politique, mais dont la pertinence est indéniable dans le contexte politique actuel en Europe et ailleurs.

\*

*Crédit photo : Pressedienst Frankfurt (Oder).*